

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-497</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de la Nature	<b><i>N° 2023-497</i></b>

---

**Saint-Médard-en-Jalles - Ecopâturage sur le site de Gajac - Opération  
d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - contrat de co-  
développement 2021-2023 - Année 2023 - subvention d'investissement - Convention -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre en œuvre sa politique en matière de Transition Ecologique, la commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite développer un projet d'entretien différencié sur certaines parcelles naturelles. En effet, l'objectif de cette expérimentation a pour but de remplacer l'utilisation d'engins agricoles pour la gestion de certains sites en ayant recouru à l'éco-pâturage. Ce projet sera formalisé par la signature d'une convention renouvelée annuellement avec l'association le Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Les intérêts d'implanter de l'éco-pâturage sont multiples et de natures différentes. D'un point de vue environnemental, cela limite les émissions de CO2 du fait de la limitation de l'utilisation d'engins mécaniques. Aussi, une amélioration de la qualité des sols est constatée et cela permet la valorisation du patrimoine vivant en reconstituant des troupeaux avec des espèces rares ou menacées, par exemple. Le recours à l'éco-pâturage a aussi des impacts positifs d'ordre sociaux en réduisant la pénibilité du travail des agents d'entretien et en renforçant le lien social du fait de la création d'un lieu de rencontre et d'animations à proximité de la zone de pâturage. Enfin, des bénéfices sont aussi perçus financièrement pour la collectivité en réduisant les coûts d'entretien des espaces verts.

La parcelle objet du partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine pour cette année 2023 est une zone humide. Cette dernière est comprise dans plusieurs zonages réglementaires ou non, à importance environnementale telles que Natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Le Thil : Vallée et coteaux de la jalle de Saint-Médard », ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique de la jalle, du camp de Souge à la Garonne et du marais de Bruges ». Ces zonages démontrent la richesse de la biodiversité en présence sur ce site et l'intérêt d'implanter une gestion la plus respectueuse possible du site.

Par ailleurs, cette parcelle est située au sein de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles et notamment à proximité de la future Porte de Gajac, concernée par un projet de restauration paysagère et environnementale portée par la métropole et la commune.

Dans le cadre de cette demande, la subvention concerne essentiellement la mise en place de la clôture fixe, la construction de l'abri pour le troupeau et la signature de la convention avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Ce projet répond donc aux enjeux de conservation de la qualité des milieux naturels et la sensibilisation sur l'écologie et la biodiversité auprès du grand public inscrits dans le programme d'actions du Parc des Jalles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>BUDGET PREVISIONNEL HT 2023</b>			
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Expérimentation site en gestion pastorale</b>	31 331 €	Bordeaux Métropole	15 665 €
		Commune de Saint Médard-en-Jalles	15 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 331 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 331 €</b>

Cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action n° C054490047 « Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain » Cette subvention rentre dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature métropolitain.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 15 665 € pour la commune de Saint-Médard-en-Jalles soit 50% du budget total.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26,  
**VU** la délibération métropolitaine n° 2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,  
**VU** la délibération n° 2021-436 de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021 approuvant la création de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles,  
**VU** le dossier de demande d'aide du 8 juin 2023 présenté par la commune,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de participer au développement des modes de gestion écologique non mécanisés tels que l'éco-pâturage, pour favoriser la biodiversité et accroître la place de l'agriculture en ville,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de participer à la préservation et la valorisation des milieux naturels et des paysages de ce site inclus dans l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 15 665 € en faveur de Saint-Médard-en-Jalles pour expérimenter la mise en place d'une gestion pastorale ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la

présente délibération ;

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO